



TRAVAILLER ENSEMBLE SANS S'ASSOCIER (2 jours)

OBJECTIFS

Savoir mettre en place une collaboration entre plusieurs ferme existantes ou en création.



PROGRAMME

Jeudi 24 octobre

Identifier les différentes formes d'agriculture de groupes, leurs intérêts. Connaître les aspects à prendre en compte en amont du projet. Identifier les formes juridiques.

Vendredi 25 octobre

Comprendre les règles de l'entraide. Identifier les outils nécessaires pour la mise en oeuvre. Connaître les règles de fonctionnement, les modalités de communication. Réaliser un plan d'actions individuels.

 **Jeudi 24 et Vendredi 25 octobre 2019**
 **à Auch (Gers - 32)**

Intervenant : Chantal TRESSERRA, conseillère formatrice médiatrice depuis 2005 ATAG (Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe).

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et échanges.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Travailler ensemble sans s'associer.

DATES : Jeudi 24 et Vendredi 25 octobre 2019.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros avant le 10 octobre** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

TRAVAILLER ENSEMBLE SANS S'ASSOCIER

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 24 et 25 octobre au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3 : 81 Route de Pessan 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.